

**FICHE 5 : « CONDUITE INADAPTEE D'UN ADULTE POUVANT TRAUMATISER  
LES ENFANTS »**

**A FAIRE TOUT DE SUITE**

- Protéger les élèves : isoler l'adulte ou éloigner les élèves
  
- Essayer d'évaluer le risque et selon le cas :
  - rechercher le plus vite possible la présence d'un autre adulte
  - faire asseoir la personne, laisser parler, écouter puis essayer d'apaiser
  
- Contacter le directeur
- En cas de violence, prévenir la police ou la gendarmerie (17)

**ATTENTION !**

- Ne pas laisser la situation se développer en présence des enfants
  
- (Ne pas entamer le dialogue devant les enfants
  
- Ne pas prendre le risque de nourrir le conflit
- Éviter de s'isoler avec la personne
- Ne pas essayer de régler « les problèmes »
- Dans certains cas, ne pas laisser la personne rentrer seule à son domicile

**QUI CONTACTER ?**

- Le directeur
- Appeler le 17 (Police/Gendarmerie)
  - le médecin scolaire, si l'adulte est un enseignant dans l'incapacité d'assurer sa fonction (ex : état d'éthylisme)
  
  - la mairie
  
  - un proche de la personne pour la raccompagner à son domicile

**A FAIRE PLUS TARD**

- Contacter l'IEN
- Faire un rapport écrit à la hiérarchie
- Éventuellement, prévoir une rencontre avec les services sociaux et l'équipe éducative pour réfléchir aux conduites à tenir. Informer les familles  
Informez les familles